

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE  
« Tunis-Re » S.A  
EXERCICE 2019**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE DINARS  
SIEGE SOCIAL : 12 Avenue DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS  
RC : B 1115971996  
--/--

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes éditées par les autorités Tunisiennes,

La Société Tunisienne De Réassurance « Tunis Re » informe ses actionnaires que son Assemblée Générale sera tenue **le Jeudi 21 Mai 2020 à 09H30 mn** au siège de Tunis Re sis à 12 Avenue DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'assemblée conformément au communiqué du CMF du 19 Mars 2020 relatif à la tenue des assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne et sous la supervision d'un huissier notaire

A cet effet, Tunis Re informe ses honorables actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables en ligne, à la disposition des actionnaires sur notre site web sur l'adresse suivante : [www.tunisre.com.tn](http://www.tunisre.com.tn)
- Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote électronique ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Ou à un membre du bureau Le formulaire de vote est téléchargeable sur l'adresse ci haut, qui une fois rempli et signé (signature légalisée) doit être adressé à la société, par courrier électronique avant le 19 Mai 2020 sur l'adresse mail suivante : [dpsf@tunisre.com.tn](mailto:dpsf@tunisre.com.tn) . **Ou sur le numéro du Fax + (216) 71 904 930/ 17 906 173**
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires qui le souhaitent, sont invités à communiquer leur adresses mails pour pouvoir recevoir les invitations à cette vidéo et ce le plus tard le 18 Mai 2020 à l'adresse suivante : [dpsf@tunisre.com.tn](mailto:dpsf@tunisre.com.tn)
- Les actionnaires de Tunis Re peuvent adresser via mail, à l'adresse suivante toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes et se rapportant aux points inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 18 Mai 2020.  
Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote donnera lieu à une réponse de la part de la société, par retour email, dans un délai de deux jours à partir de la date de réception

## **ORDRE DU JOUR LE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.
7. Désignation du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2020, 2021 et 2022
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

### **NB :**

- Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence
- Le Bureau de l'assemblée est constitué de Mr Slah Kanoun, Président, et du représentant de l'actionnaire majoritaire la BNA, Mr Borhène Boualègue et de MR Skander Naija, Le représentant des petits porteurs
- Les pouvoirs aux membres du Bureau sont à adresser à la société sur l'adresse électronique [dpsf@tunisre.com.tn](mailto:dpsf@tunisre.com.tn) ou sur le numéro du Fax + (216) 71 904 930/ 17 906 173

**Projet de RESOLUTIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EXERCICE 2019**

\* \* \* \* \*

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2019.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2019.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

**Cette résolution est approuvée à**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette résolution est approuvée à**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

**Cette résolution est approuvée à**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2019 fait ressortir un bénéfice net de **11 654 742,592** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	: <b>11 654 742,592</b>
▪ Résultats Reportés 2018	: 10 983 440,699
▪ <b>Total</b>	: <b>22 638 183,291</b>
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	: 1 131 909,165
▪ <b>Reste</b>	: <b>21 506 274,126</b>
▪ Réserves générales	: 1 000 000,000
▪ Fonds Social	: <b>450 000,000</b>
▪ Résultat reporté 2019	: 20 056 274,126

**Cette résolution est approuvée à**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2019 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

**Cette résolution est approuvée à**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, de la General D'audit et Conseil en tant que commissaire aux comptes de « Tunis Re » représenté par Mme Selma LANGAR pour les années 2020, 2021 et 2022.

**Cette résolution est approuvée à**

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

**Cette résolution est approuvée à**